

**CARE International Maroc recherche une agence spécialisée dans la communication et l'événementiel pour l'organisation d'une foire commerciale à Marrakech**  
**« Réf. : AGCOM22-23 »**

**Projet :**  
**« Autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat durable » -**  
**« Femmes pour l'environnement »**

**Contexte :**

**Présentation de CARE International Maroc :**

CARE International Maroc, association de droit marocain reconnue d'utilité publique et créée en 2008, appartient au réseau international de CARE, l'une des plus grandes organisations internationales d'assistance et de développement au monde. CARE cherche à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et à renforcer la capacité d'auto-assistance des communautés. L'analyse des principaux enjeux de développement au Maroc oriente l'action de CARE autour des principaux enjeux d'éradication de la pauvreté et d'égalité des sexes notamment dans les secteurs d'éducation, agriculture, autonomisation économique des femmes, (auto-)employabilité des jeunes et urgence.

**Description du projet :**

Dans le cadre du programme intitulé « Autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat durable », « Femmes pour l'Environnement » cofinancé par Affaires Mondiales Canada et l'Agence Française de Développement, CARE Maroc recherche actuellement une agence de communication, événementiel pour l'organisation d'une foire commerciale à Marrakech.

Le projet « Autonomisation des Femmes à travers l'entrepreneuriat durable (AFED) », « Femmes pour l'Environnement » (FPE) est mis en œuvre par CARE International Maroc en collaboration avec CARE France et CARE Canada et a pour objectif de renforcer 40 coopératives féminines ainsi que d'accompagner plus de 1000 femmes dans la création de leur entreprise. Cette réalisation est rendue possible grâce à l'application réussie, à travers le monde, de la méthodologie des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) développée par CARE. Plus spécifiquement, le projet se concentre sur la lutte contre les stéréotypes de genre qui entravent la participation économique des femmes en mettant l'accent sur le renforcement de l'entrepreneuriat féminin pour favoriser l'autonomie et la prise de pouvoir des femmes.

L'impact de ce projet est conçu pour se refléter dans les communautés elles-mêmes à mesure que les groupes de femmes ciblés renforcent leurs capacités techniques en entrepreneuriat.

## **Description de la mission**

Dans le cadre du projet AFED-FPE, CARE Maroc recherche une agence spécialisée en communication et en événementiel pour l'organisation d'une foire commerciale à Marrakech, afin de valoriser et d'améliorer les rendements des coopératives féminines et les Activités Génératrices de Revenus (AGR) accompagnées par le projet.

## **À PROPOS DU MANDAT À RÉALISER :**

### **Objectif de la mission**

Ce marché de services consiste en l'organisation de la foire ainsi que la conception des supports de communication pour communiquer sur l'événement et toute l'organisation et coordination en amont et durant l'événement (supervision de l'aspect logistique, invitations à concevoir, communiqués de presse, couverture médiatique, publicités...etc). Cela permettra ainsi la mise en valeur des activités productrices des participantes (des coopératives/AGR), tout en leur assurant un accès au marché, et au networking. La foire aura lieu à Marrakech, lors de la 3<sup>ème</sup> semaine du mois de septembre 2023, pour une durée de 4 jours du 20 au 23.

### **Nature du marché**

Prestation de service

### **Public cible**

La foire est destinée aux participantes du projet, à l'écosystème entrepreneurial, aux institutionnels marocains, ainsi qu'au grand public et les touristes de passage.

### **Tâches et responsabilités**

Sous la responsabilité directe du/de la chef(fe) de projet, l'objectif global de l'agence de communication et d'événementiel est de mener à bien la réalisation de l'événement, sur le plan technique et opérationnel, l'agence a également comme responsabilité le volet marketing et communication (conception et impression), l'organisation et la gestion de l'événement.

Plus en détail, les responsabilités sont les suivantes (liste non exhaustive) :

#### **1. Responsabilités :**

- Assurer la bonne organisation logistique et gouverner le processus complet de l'organisation

- Assurer l'accueil des participants
- Concevoir le modèle type des invitations et des badges d'identification pour les participants et l'équipe d'accueil (texte, design et couleurs, format, nombre). Le nom des personnes seront communiqués par CARE avant l'événement.
- Fournir le suivi technique in situ pour le déroulement efficient du salon : assurer une communication régulière avec les exposants et les participants avant et pendant l'événement.
- Disposer du matériel adéquat et d'un personnel qualifié :
  - Assurer la sécurité nuit et jour, en établissant un plan de sécurité pour l'événement, y compris des mesures d'urgence et de prévention.
  - Mettre à disposition des hôtes pour gérer le flux
  - Gestion du ménage et de la propreté des lieux (entretien, poubelles...)
  - Assurer le communiqué de presse (fournir le support RP c'est-à-dire les ressources humaines et matérielles nécessaires à la couverture de l'évènement, plan de communication)
  - Manager l'aspect audio-visuel pour les jeux de lumières, et la sono (types de micros, de haut-parleurs, types d'écrans)
- Coordination pour la mise en place d'un espace d'exposition avec des stands pour les exposants, et proposer un plan d'aménagement du site d'exposition en coordonner avec l'équipe de Care Maroc
- Prévoir une signalétique claire pour guider les participants vers les différents stands (pancartes directionnels/panneaux/plan physique (format A4) du parcours de la foire)
- S'assurer de la mise en place des zones de repos et de rencontres pour les exposants et les visiteurs et des fontaines d'eau et des espaces de restauration.

#### 1. Budget :

- Budget global alloué pour l'événement : 490.000 MAD TTC. Veuillez tenir compte de ce budget lors de l'élaboration de votre proposition.
- Détail des coûts prévus pour chaque aspect de l'événement : nous vous encourageons à fournir une ventilation détaillée des coûts

#### **Qualifications requises**

Le prestataire recherché est une agence ou un cabinet spécialisé dans la communication, la production graphique et audiovisuelle, le marketing et la promotion événementielle.

Il doit :

- Avoir des expériences dans la production graphique et audiovisuelle ;
- Avoir des expériences dans la gestion efficace et efficiente de la logistique ;
- Disposer d'une équipe dynamique capable de satisfaire les attentes du programme ;
- Avoir des expériences dans l'organisation et l'animation des foires ;
- Savoir comment développer une stratégie de promotion des produits ;
- Avoir de bonnes capacités de rapportage ;
- Avoir un esprit d'écoute et de synthèse ;
- Avoir la capacité de collaborer avec différents acteurs.

### Offre des soumissionnaires

- Dossier technique : le prestataire fournira tous les documents nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment qualifié et outillé pour réaliser une telle prestation dans les délais impartis entre autres un retroplanning de l'événement.
- Offre financière : le budget détaillé, incluant les honoraires, les frais de déplacement, ainsi que les autres coûts relatifs à la mission.
- La déclaration d'intégrité en annexe, signée
- **IMPORTANT : Les offres ne correspondant pas aux critères énumérés dans les TdR ne seront pas étudiées. Les soumissions sans « la déclaration d'intégrité » signée seront rejetées.**

**Durée de la mission:** La foire est d'une durée de 4 jours du 19 au 22 septembre mais la mission (préparation en amont) est d'une durée de 30 jours/hommes entre le 24 juillet 2023 et le 22 septembre 2023. Le mandat débutera à la signature du contrat.

L'agence doit fournir un rapport détaillé sur le déroulement de la foire, une vidéo best off, les photos ainsi que les témoignages vidéo des participantes et des visiteurs avant le 10 octobre 2023.

Merci d'envoyer vos offres à l'adresse suivante :  
[recrutement@caremaroc.org](mailto:recrutement@caremaroc.org) et [akhezzane@caremaroc.org](mailto:akhezzane@caremaroc.org) en mentionnant dans l'objet du message

« Offre : **organisation d'une foire commerciale à Marrakech** »

« Réf. : **AGCOM22-23** »

Date limite de réception des offres : 14/07/2023.

## Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>15</sup> ;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>16</sup> ;
  - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

---

<sup>15</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>16</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>17</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction

---

<sup>17</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.



publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à  
Nom : examiner les documents et pièces comptables et statistiques relatives à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>18</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

<sup>18</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.